

SÉANCE extraordinaire

Le 12 novembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 12 novembre 2020, à 12 h 30, à huis clos, comme prescrit par le gouvernement dans le cadre des mesures prises pour éviter la propagation du COVID-19.

SONT PRÉSENTS Monsieur Bruno-Pierre Godbout, maire suppléant, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Denis Pelchat, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

SONT ABSENTS Madame Louise Langlois, maire, monsieur Richard Duguay, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

201112.332 OCTROI DE MANDAT – MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS – POURVOI JUDICIAIRE DOSSIER NUMÉRO 500-17-114423-208 DANS LE DOSSIER CMQ-67216

CONSIDÉRANT le pourvoi en contrôle judiciaire (dossier numéro 500-17-114423-208) dans le cadre du dossier CMQ-67216

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler veut être représentée lors de cette audience ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et majoritairement résolu que ce conseil mandate Morency, Société d'avocats pour représenter la Ville de Chandler dans le cadre du pourvoi judiciaire dossier numéro 500-17-114423-208 dans le dossier CMQ-67216

Monsieur le conseiller Denis Pelchat émet sa dissidence car, selon son opinion, les intérêts de la Ville de Chandler ne sont pas mis en cause.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

201112.333 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT CITATION PATRIMONIALE CHÂTEAU DUBUC

Monsieur le conseiller Denis Pelchat donne un avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, d'un projet de règlement ayant pour objet de citer « monument historique », l'immeuble situé au 87, rue de la Plage, district de

Chandler, sur le lot 4 293 369 dont le propriétaire est LARS CANADA INC.

Ledit immeuble fait l'objet d'une citation pour les motifs suivants :

- L'Auberge Château Dubuc a été érigée en 1916 et présente une valeur historique découlant de son association avec Julien-Edouard-Alfred Dubuc (1871-1947) ;
- Cet immeuble, aussi appelée Villa Marie-sur-Mer dans les ouvrages historiques, le château Dubuc présente une valeur d'architecture notamment par sa très grande représentativité de l'architecture de style Prairie, à laquelle s'amalgament des influences du style Arts and Crafts;
- Cette propriété offre également une valeur patrimoniale en raison aussi de sa valeur d'ensemble et de localisation. Le bâtiment principal est encore accompagné aujourd'hui de ses dépendances d'origine ainsi que d'une ancienne écurie, un imposant bâtiment qui comprenait à l'étage la résidence du charretier de la famille ;
- La valeur d'authenticité du bâtiment principal et de ses dépendances sont très près de leur état d'origine, ayant conservé la plupart de leurs caractéristiques architecturales distinctives ;
- Sa valeur de rareté ; le château Dubuc constitue sans doute l'un des premiers édifices construits au Québec dans le véritable esprit de l'architecture de style Prairie, tel que conçue par les architectes américains de la «Prairie School»
- Il est nécessaire d'assurer la sauvegarde de cet immeuble compte tenu que sa vente éventuelle pourrait entraîner des modifications de nature à altérer ses caractéristiques présentant un intérêt architectural et patrimonial.

Le règlement de citation prendra effet à compter de la date de la signification de l'avis spécial au propriétaire.

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du Comité consultatif conformément aux avis donnés à cette fin.

Lors de l'adoption du règlement, il y aura dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201112.334 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche qu'à une prochaine séance du conseil il y aura adoption d'un règlement concernant les chiens.

Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201112.335 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Denis Pelchat propose la levée de l'assemblée à 12 h 44.

VILLE DE CHANDLER

Bruno-Pierre Godbout
Maire-suppléant

Roch Giroux
Directeur général et greffier